

CARLETTA IMMOBILIER

HONORAIRES (TVA en vigueur à 20 %)

HONORAIRES en % sur VENTES

Barème des honoraires exprimés en pourcentage
et par tranches non-cumulatives, sur prix net vendeur :

- Jusqu'à 50.000 € 3.500 € TTC
- De 50.001 à 300.000 € 6 % TTC
- Au-delà de 300.001 € 5 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION

- A la charge du LOCATAIRE : 13 € / m² (dont 3 €/m² pour Etat des lieux)
- A la charge du BAILLEUR : 13 € / m² (dont 3 €/m² pour Etat des lieux) avec un minimum de 280 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION SAISONNIERE

A la charge du Bailleur :

- Sur le montant total de la location : 20 % Hors Taxe + TVA en vigueur
- Frais de commercialisation (au réel) suite site internet choisi

GESTION COURANTE : 7 % Hors Taxes + TVA en vigueur

sur le montant du loyer hors charges encaissé, sauf accord des parties en fonction de la complexité du dossier, du montant du loyer et des services demandés.

- 1) Constitution dossier Bailleur
- 2) Visite du bien pour diagnostic du bâti et décence
- 3) Encaissement et recouvrement des loyers et provisions sur charges
- 4) Gestion des assurances et/ou Garantie type GLL, Visale

- 5) Règlement des charges Bailleur et autres frais liés au bien en gestion
- 6) Révision annuelle des loyers, charges et régularisation, récupération TEOM
- 7) Etablissement d'un compte de gérance mensuel (ou trimestriel)
- 8) Demande d'intervention au syndic (hors sinistre)

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES de GESTION

Administratif

- 9) Aide à la déclaration des revenus fonciers (2044- réel) par lot..... 75 € TTC
- 10) Aide à la déclaration des revenus fonciers (2042- micro) par lot.... 50 € TTC
- 11) Aide à la déclaration des BIC en meublé (micro) par lot 50 € TTC
- 12) Transfert dossier compte annuel SCI (temps réel – à l'heure) 50 € TTC
- 13) Boite postale pour SCI ou particulier (mensuel) 25 € TTC

Recouvrement et contentieux (Suivi du dossier pendant l'instance judiciaire)

Pour nouveaux bailleur avec locataire défaillant en place :

- 14) Forfait pour la première année 1.000 € TTC
- 15) Année supplémentaire 500 € TTC

Sinistre, intervention et suivi dossier

- 16) Déclaration et suivi (hors déplacement = vacation horaire) 150 € TTC
- 17) Vacation horaire durant ouverture agence 75 € TTC
- 18) Vacation horaire en dehors ouverture agence 150 € TTC
- 19) Représentation Assemblée Générale (forfait 2 H, puis vacation) .. 150 € TTC

Administratif Hors Gestion Courante

- 20) Envoi de lettre simple ou recommandée au réel
- 21) Photocopie (cout à la page) 0,15 € TTC
- 22) Paiement pour compte Bailleur 10 € TTC

Sarl Carletta Immobilier - 1, Rue de l'Hôtel de Ville 06300 Nice - France

Téléphone : 04.93.01.90.59 – Télécopie : 04.93.16.97.92 - www.carletta.fr – immobilier@carletta.fr

Capital de 2.000 euros - SIRET 502 249 626 00016 RCS NICE /APE 6831 - Carte Pro CPI 0605 2015 000 000 622 délivrée par la CCI Côte d'Azur
Garant CEGC – 16, rue Hoche- Tour Kupka B- TSA39999 – 92919 La Défense Cedex - TVA intracom. FR6950224962600016